

HONORAIRES DE TRANSACTION

Tarification applicable à compter du 1^{er} Janvier 2015.

TRANSACTION D'IMMOBILIER D'HABITATION

Durée des mandats : 3 mois (sauf accords particuliers)

Résiliation : Préavis de deux semaines

Les honoraires s'entendent TTC à la charge du vendeur

0 €	à	15 000 €	Forfait de 1500€
15 001 €	à	50 000 €	12.00 %
50 001 €	à	100 000 €	10.00 %
100 001 €	à	150 000 €	8.00 %
150 001 €	à	300 000 €	6.00 %
		à partir de 300 001 €	5.00 %

TRANSACTION D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Durée des mandats : 6 mois (sauf accords particuliers)

Résiliation : Avec un préavis de deux semaines

Les honoraires s'entendent TTC à la charge du vendeur

0 €	à	50 000 €	15.00 %
50 001 €	à	100 000 €	10.00 %
100 001 €	à	ET PLUS	8.00 %

ESTIMATIONS DE BIENS

Pour un appartement	180 € TTC
Pour une maison	300 € TTC
Pour local divers	600 € TTC
Pour un local industriel	1200 € TTC

POUR LA REDACTION DE BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

Le mandataire aura droit à ses honoraires de rédaction du bail dont la charge incombera au locataire pour 15 % HT du loyer annuel hors taxe, et au mandant pour 15 % HT du loyer annuel hors taxe ou au forfait de gré à gré en fonction de la mission confiée ou du local à commercialiser.

L'acte de renouvellement ou l'avenant simple du bail commercial est facturé 800 euros H.T. (T.V.A. 20 %) au preneur et/ou 800 euros H.T. (T.V.A. 20 %) au bailleur. En cas d'une demande de renouvellement ou d'avenant dans un cadre particulier, les honoraires seront négociés sous forme de forfait avec l'une et l'autre des parties en fonction de la mission.